

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice: 10
Présents : 7
Votants : 7

DELIBERATION N° 37-2017

Séance du jeudi 10 aout 2017



L'an deux mille dix-sept et le jeudi 10 aout 2017, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 1^{er} aout 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, Mme Céline TRUCH.

Absents excusés : Pierre POUILLARD, M. Jean-Pierre NOMIUS

Absents non excusés : Jean Claude FAURE

Secrétaire de séance : Mme Noëlle STEFANI

OBJET/ Convention MEDICOM

Le Maire indique à l'Assemblée qu'il y a lieu de prendre un avenant à la convention existante entre le Centre de Gestion 05 et la Commune de Lardier et Valença relative à la mise en œuvre de la médecine professionnelle et préventive pour les agents de notre collectivité, suite une nouvelle organisation en ce qui concerne le recrutement d'infirmiers de santé au travail et le tarif des entretiens infirmiers fixé à 61 € celui des médecins restant inchangé. L'avenant prévoit aussi de faire bénéficier des prestations suivantes : visite d'embauche, visites périodiques, visites occasionnelles entre autre.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la médecine préventive.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits,
Pour Extrait Conforme

Le Maire,
Rémi COSTORIER